CONVENTION DE PARTENARIAT — MUSÉES & SITES TOURISTIQUES — VERSION SIMPLIFIÉE

Plateforme « Coin Branché »

Version 1.0 — 11 novembre 2026

Cette version simplifiée résume la convention de partenariat que vous signez avec Coin Branché en tant que musée ou site touristique. La version juridique complète fait foi en cas de doute.

---

1. Résumé

Vous êtes un **musée, un site touristique, une galerie ou un lieu patrimonial** au Bénin. Vous voulez valoriser vos collections et faciliter la visite pour vos publics. Ce contrat explique comment nous travaillons ensemble, ce que nous attendons de vous, et ce que nous faisons pour vous.

---

2. Qui fait quoi ?

Vous (Site partenaire)	Coin Branché (la Plateforme)
Vous proposez vos contenus (images, textes, vidéos)	Nous les mettons en valeur via un outil numérique
Vous tenez à jour vos horaires et tarifs	Nous créons des QR codes pour chaque œuvre ou parcours
Vous accueillez les visiteurs	Nous sécurisons les réservations
Vous vendez des objets d'art en ligne (optionnel)	Nous mettons à disposition notre marketplace en ligne contre 10 % de commission sur les ventes
Vous affichez notre logo dans le parcours	Nous référençons votre site sur notre plateforme

---

3. Ce que nous vous fournissons

Coin Branché met à votre disposition un **tableau de bord autonome** qui vous permet de :

- **Publier des œuvres** : ajouter, modifier avec images, récits et courtes vidéos
- **Générer des QR codes** : téléchargeables et imprimables (par œuvre, salle ou parcours)
- **Gérer les parcours** : créer l'ordre de visite, activer ou désactiver
- **Confirmer les réservations** : valider les créneaux, affecter des guides dédiés
- **Suivre les statistiques** : scans, œuvres vues, parcours terminés, taux de complétion
- **Collection de démonstration** : jeu d'exemple pré-chargé pour prendre en main l'outil immédiatement

---

4. L'expérience visiteur

- Le visiteur **scanne le QR** devant chaque œuvre ou point d'intérêt
- Une **carte du site se révèle progressivement** au fil des découvertes (gamification)

- Chaque écran affiche le **logo Coin Branché et une présentation courte du concept** avec lien vers la plateforme
- L'expérience est utilisable sur smartphone, sans application obligatoire

---

5. Ce que nous attendons de vous

5.1 Contenus

- Fournir des contenus exacts et libres de droits (ou autorisés) : images, textes, vidéos
- Maintenir à jour les horaires, tarifs d'entrée éventuels et disponibilités des guides

5.2 Installation des QR codes

- Apposer les QR codes de façon visible et en bon état
- Signaler toute dégradation

5.3 Autorisation

- Autoriser l'affichage du logo Coin Branché dans le parcours de visite numérique

---

6. Ce que Coin Branché s'engage à faire

- Mise en service du tableau de bord sous **14 jours** après signature et réception des contenus initiaux
- Formation initiale à distance (1 session) + support par email / WhatsApp
- Hébergement, sauvegardes et maintenance corrective incluses
- Référencement de votre site sur la plateforme avec fiche dédiée et badge « Partenaire culturel »

---

7. Modèle économique

- **Gratuit, 0 % commission** sur les visites et réservations
- Vous conservez l'intégralité de vos recettes de billetterie et de boutique
- **Marketplace en ligne (vente d'objets d'art)** : sur demande, nous mettons à disposition notre place de marché en ligne pour vendre vos objets d'art et produits culturels dérivés. Une **commission de 10 %** est prélevée sur le montant des ventes réalisées via ce canal.
- Évolutions spécifiques sur devis (ex. : audioguides multilingues, billetterie intégrée)

---

8. Vos données

- Chaque partie conserve ses marques et contenus
- Une licence d'usage limitée est accordée pour l'exécution de la convention
- Données visiteurs : finalités statistiques et fonctionnelles uniquement, conformes au Code du Numérique béninois (Livre V)
- Vous pouvez demander l'export ou la suppression de vos contenus à tout moment

---

9. Durée et fin du contrat

- Durée initiale de **12 mois**, renouvelable par tacite reconduction
- Résiliation avec **préavis de 30 jours** par écrit
- Restitution ou export de vos contenus sous 15 jours après la résiliation
- Des avenants pourront être établis d'un commun accord pour modifier les clauses

---

10. Signatures

La convention est établie en deux exemplaires.

Coin Branché (RSYNC LAB)	**Le Site partenaire**
Nom, qualité, date, signature	Nom, qualité, cachet, date, signature

Annexe A : fiche d'identification du Site (nom, adresse, représentant, contacts, horaires, guides dédiés).

Annexe B : inventaire initial des œuvres / points d'intérêt à publier.
